

TD. : L'honnêteté scientifique-les formes du plagiat

Le plagiat est une pratique illégale qui est assimilée au vol. Plagier, c'est simplement s'approprier quelque chose qui appartient à quelqu'un d'autre. C'est pourquoi, le plagiaire s'expose à de lourdes sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion voire même des poursuites judiciaires.

Il est donc important que l'étudiant-chercheur prenne conscience de cela et évite des pratiques qui pourraient lui coûter très cher. De nos jours, des outils très sophistiqués permettent de détecter le plagiat. En effet, si le développement technologique (notamment avec l'avènement de l'IA) rend le plagiat facile, il n'en demeure pas moins que ce développement met aussi à notre disposition des outils très développés pour le détecter.

Le plagiat peut prendre plusieurs formes qu'il faut éviter absolument :

1. L'auto-plagiat : l'auteur reprend des passages, des idées et/ou une partie d'un travail précédent qu'il a effectué lui-même sans pour autant indiquer la référence. Vous devez savoir que c'est interdit. Non seulement, il est interdit de prendre une partie d'un travail précédent mais même quand il s'agit d'un petit passage, il faut en mentionner la référence. Il en est de même concernant les idées ou les résultats d'un travail antérieur. En ce qui concerne le mémoire du Master, il s'agit d'une première expérience. Par conséquent, vous ne risquez pas de faire de l'auto-plagiat.

Il faut absolument mentionner la référence de votre travail précédent si vous voulez en reprendre des idées ou des passages.

2. La plagiat direct : on parle de plagiat direct lorsque l'auteur reprend des idées ou des passages ou même des parties d'un travail sans en mentionner la référence. Cela signifie qu'il se les approprie de manière malhonnête.

3. La paraphrase : il s'agit ici de reformuler les propos ou les idées de quelqu'un d'autre sans indiquer la référence. Cependant, ce n'est pas la paraphrase qui est interdite mais plutôt la paraphrase non suivie de la

référence. Ne pas indiquer la référence, c'est présenter les propos ou les idées des autres comme étant les vôtres. C'est pourquoi cette pratique relève du plagiat.

4. L'achat d'un travail de recherche : il s'agit certes d'une pratique peu courante mais à laquelle recourent certains. Il est évident que ce n'est pas digne d'un universitaire. Acheter un travail de recherche signifie que celui-ci appartient à celui qui l'a écrit et non pas à celui qui a payé.

5. Le copier-coller : ce type est à ne pas confondre avec le plagiat direct. Le texte est une compilation de plusieurs textes de provenances diverses avec éventuellement des parties reformulées.